

Le mardi 22 mars 2022  
à 18 h 30 **via TEAMS**

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022
5. Suivi au dernier procès-verbal
6. Rapport budgétaire du conseil d'établissement (adoption)
7. Profil de compétences et critères de sélection du directeur d'établissement et de centre (consultation)
8. Prévision d'effectifs 2022-2023 : nombre d'élèves et organisation scolaire (consultation)
9. Mesures de sécurité 2022-2023 (adoption)
10. Campagne de financement
  - 10.1 Disco patins
  - 10.2 Duathlon
11. Informations et correspondance
  - 11.1 Présidente
  - 11.2 Déléguée au comité de parents
  - 11.3 Enseignant(e)s (Bons coups à l'école, etc.)
  - 11.4 Service de garde
  - 11.5 Direction
12. Autres objets d'étude :
  - 12.1 Agrandissement de l'école
  - 12.2 Projet stationnement des autobus
13. Période de questions du public
14. Date et heure de la prochaine séance : Le mardi 10 mai 2022 à 18 h 30 à moins d'avis contraire
15. Levée de la séance.



© CanStockPhoto.com - csp45826583

Karol-Ann Morin, présidente

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »  
(Article 64, LIP)